

COMITE DE LA VIENNE DE TENNIS DE TABLE

REGLEMENT DU CRITERIUM FEDERAL

DEPARTEMENTAL - SAISON 2026-2027

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le critérium fédéral est une épreuve individuelle qui se déroule chaque saison sur 4 tours d'une journée. A l'échelon départemental, il a lieu le vendredi soir pour les catégories Séniors à vétérans et le samedi après-midi pour les catégories jeunes (poussins à juniors) à des dates et dans des lieux fixés par le comité de la Vienne après appel de candidatures. Une licence traditionnelle est nécessaire pour pouvoir s'inscrire.

Tout joueur s'inscrivant avec une licence loisirs sera immédiatement basculé en licence compétition par le comité de la Vienne.

Les joueurs titulaires d'un autre type de licence (découverte, événementielle ou liberté) ne sont pas autorisés à s'inscrire au Critérium Fédéral et ce, quel qu'en soit le niveau.

1-1 : Inscriptions

Un droit d'inscription est demandé chaque saison, il est fixé chaque année par le conseil de ligue de la Nouvelle Aquitaine de Tennis de table.

Les inscriptions se font exclusivement sur SPID via espace MonClub / Sportifs / Engagements
<https://monclub.fftt.com/login/>

Pour le niveau départemental, les inscriptions sont closes 1 semaine le dimanche soir avant chaque tour. Passée cette date, le site ne propose que les dates restantes ouvertes aux inscriptions sur les tours suivants.

Pour rappel le calendrier des dates des 4 tours et des clôtures d'inscription saison **2026-2027**

	Tour n°1	Tour n°2	Tour N°3	Tour n°4
Dates des tours CF	Vendredi 9 octobre Samedi 10 octobre	Vendredi 13 novembre Samedi 14 novembre	Vendredi 29 janvier Samedi 30 janvier	Vendredi 6 mars Samedi 7 mars
Dates limites inscriptions	Dimanche 4 octobre	Dimanche 8 novembre	Dimanche 24 janvier 2027	Dimanche 28 février

Après la date limite, aucune inscription pour le tour considéré et quel qu'en soit le motif, ne sera acceptée.

La liste définitive de chaque tableau sera diffusée **le mercredi précédant la compétition, après validation des repêchages éventuels des divisions supérieures.**

L'inscription aux 4 tours est obligatoire pour toutes les catégories, mais l'inscription en cours de saison est possible et obligatoire pour les tours restants.

1-2 : Retard

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué entre 30 mn et 20 mn avant l'heure officielle de début de la compétition

Si un joueur ne s'est pas présenté à la fin du pointage, il est déclaré forfait pour le tour considéré.

En cas de retard annoncé au Juge-arbitre avant la fin du pointage, le joueur sera conservé dans le tableau. S'il ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point pour celle-ci et peut disputer les parties lui restant à jouer.

1-3 : Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

1-4 : Abandon

Tout joueur abandonnant en poule marque 0 point pour le tour considéré et n'est pas autorisé à participer au tableau final.

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

1-5 : Repêchage

Un repêchage est le fait de maintenir dans son échelon ou de faire accéder à l'échelon supérieur un joueur qui n'avait pas pu gagner soit son maintien soit son accession de par ses résultats sportifs.

Le repêchage n'est pas un droit.

Aucune sanction sportive ou financière ne peut être prise à l'encontre d'un joueur qui refuse son repêchage.

1-6 : Forfait

Tout participant, engagé pour un tour dans un tableau donné, doit honorer cet engagement.

Un licencié inscrit qui a un empêchement doit impérativement prévenir le responsable du critérium (criterium_86@cd86tt.fr)

Les **forfaits non excusés** seront sanctionnés d'une amende d'un **montant de 10 €** pour les catégories Juniors, Séniors et Vétérans et d'un **montant de 5€** toutes les autres catégories.

1-7 : Durée des parties

En Départemental Messieurs et Dames, toutes catégories confondues, les poules et le tableau se déroulent au meilleur des 5 manches.

1-8 : Déroulement de la compétition

Chaque groupe est composé de 4 poules de 3 joueurs appelées poules A, B, C, D.

Dans chaque poule, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 3 en suivant les règles usuelles du départage.

A l'issue des poules les 12 participants sont placés dans un tableau de 12 simples ko avec classement intégral.

Le placement dans le tableau s'effectue de la manière suivante en application de l'article I.305.4 du chapitre III des règlements fédéraux (compétitions individuels) :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1,
 - le vainqueur de la poule 2 à la place 2,
 - les vainqueurs de la poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4
-
- les joueurs classés 2ème de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur 1er de poule ;
 - les joueurs classés 3ème de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2ème de poules, mais dans le quart opposé.
-
- le 1er de chaque poule rentre directement en Quart de finale
 - les 2ème et 3ème de poules se rencontrent en 1/8 finale.
 - Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale avec le classement intégral.

1-9 : Modalités de classement dans les poules

L'ordre des parties des poules est défini en Annexe 2.

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point.

Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

Lorsque plusieurs participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus. Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-aequo peut être classé, on reprend la procédure d'écrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité. En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

1-10 : Examen des litiges

Il appartient à la Commission Sportive de statuer sur tout litige et sur tous cas particulier ayant trait à cette compétition (comportement, réclamation...).

TITRE 2 : SENIORS ET VÉTÉRANS MASCULINS ELITES

En fonction du nombre d'inscrites, les féminines peuvent évoluer dans les catégories séniors-vétérans messieurs.

Les inscrits en messieurs sont répartis **en plusieurs divisions**.

PREREGIONALE : 1 groupe de 12 joueurs.

DEPARTEMENTAL 1 : 1 groupe de 12 joueurs.

DEPARTEMENTAL 2 : 1 groupe de 12 joueurs.

Et ainsi de suite jusqu'à l'intégration complète des joueurs inscrits.

2-1 : Constitution des divisions pour le 1er tour

Pour le 1er tour, les divisions sont constituées en tenant compte des points-critérium de la saison précédente.

Un joueur n'ayant pas participé au Critérium la saison précédente sera incorporé derrière le joueur ayant le plus de points classement que lui.

2-2 : Montées et descentes

2-2-1 : Montées :

Les montées sont obligatoires.

Au niveau Pré-Régionale départemental :

A chaque tour au niveau Pré-Régionale, le premier du tableau Séniors-Vétérans monte en division Régionale Nord.

Le 1^{er} de chaque tableau des autres divisions départementales monte en division départementale supérieur. En fonction des inscriptions à chaque tour, un joueur terminant 2^{ème} d'un tableau peut être repêché dans le tableau départemental supérieur.

2-2-2 : Descentes :

Le dernier de chaque tableau descend au niveau départemental inférieur.

Les tableaux seront complétés en fonction des montées/descentes du niveau Division Nord Régional et des tableaux supérieurs.

Cas particulier pour les féminines :

Il n'y a qu'une montée féminine sur les catégories Sénior Dame et Junior Fille pour la meilleure placée. En cas d'égalité, la priorité sera donné à la Sénior Dame.

TITRE 3 : JUNIORS - CADETS - MINIMES - BENJAMINS – POUSSINS

Les catégories d'âges des jeunes sont les suivantes :

- Juniors (-19 ans)
- Cadets (-15 ans)
- Minimes (-13 ans)
- Benjamins (-11 ans)
- Poussins (-9 ans)

La division poussins (-9 ans) est organisée si le nombre de joueurs est suffisant sinon, ils sont intégrés dans la catégorie benjamins.

Pour chaque catégorie d'âge il est mis en place plusieurs divisions nommées comme suit :

- 1 division Pré-régionale de 12 joueurs
- 1 division D1 de 12 joueurs
- 1 division D2 de 12 joueurs

Et ainsi de suite jusqu'à intégration complète des joueurs de la catégorie concernée.

Un joueur inscrit au critérium fédéral se doit de participer aux 4 tours. En cas d'absence lors d'un tour il redescend d'une division. Cependant il peut bénéficier **une seule fois dans la saison** d'une absence excusée (par certificat médical ou attestation de voyage scolaire par exemple) sans descente sportive. Cela n'entraîne pas de descente supplémentaire mais possibilité de compétition en surnombre. Dans ce cas, le juge arbitre de l'épreuve adaptera la répartition des poules (1 poule de 6 et 1 poule de 7, 2 poules de 7...)

3-1 : Placement des joueurs au premier tour

Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

- **Joueurs ayant participé au critérium l'année précédente :**

Au premier tour les participants sont placés en tenant compte du total des points critérium obtenus à l'issue de la saison précédente.

En cas d'égalité, il est procédé à un tirage au sort.

- **Joueurs n'ayant pas participé au critérium l'année précédente :**

Si un joueur qualifié n'a pas participé à l'épreuve lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur sa licence que lui

3-2 : Montées et descentes

Le premier des catégories -19 garçons, -15 ans garçons, -13 ans garçons et -11 ans garçons du niveau Pré-régionale montent en division Régionale Nord. Si le premier refuse la montée, il incorpore le niveau supérieur départemental de sa catégorie d'âge dans la plus basse division. La montée est alors proposée au deuxième, et à lui seul, dans les mêmes conditions.

TITRE 4 : CADETTES - MINIMES FILLES - BENJAMINES

L'organisation des tours du critérium au niveau départemental pour les féminines sera mise en place en fonction du nombre de joueuses inscrites.

Il pourra être mis en place une division unique ou les féminines sont intégrés dans les tableaux masculins.

Une joueuse inscrite au critérium fédéral se doit de participer aux 4 tours. En cas d'absence lors d'un tour elle redescend d'une division. Cependant elle peut bénéficier **une seule fois dans la saison** d'une absence excusée (par certificat médical ou attestation de voyage scolaire par exemple) sans descente sportive. Cela n'entraîne pas de descente supplémentaire.

4-1 : Montées et descentes

Les premières des catégories cadettes, minimes et benjamines peuvent monter dans la division Régionale Nord. Les joueuses devront remplir un document de confirmation de monter en division supérieure. (Joint en annexe).

TITRE 5 : FINALES DEPARTEMENTALES DU CRITERIUM FEDERAL

5-1 : Organisation et participation

Les finales départementales des individuelles se déroulent sur une journée à une date fixée par le comité de la Vienne de Tennis de Table.

Les finales départementales du critérium fédéral sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table ayant au moins participé à 1 tour du critérium fédéral et qui n'ont pas été exclus de cette épreuve lors de la saison en cours.

Cette compétition réunit les 16 meilleurs joueurs aux points critérium de chaque catégorie d'âge.

Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une pénalité financière suivant le tarif en vigueur du comité.

5-2 : Titres attribués

Les titres décernés en simples sont disputés dans les catégories suivantes, en garçons et en filles :

- 11 ans : Benjamins/Benjamines
- 13 ans : Minimes
- 15 ans : Cadets/Cadettes
- 19 ans : Juniors
- Elites Dames et Elites Messieurs

5-3 : Qualification et déroulement de l'épreuve

Un joueur joue obligatoirement dans sa catégorie d'âge. En fonction de ses points critérium, il peut être sélectionné dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Dans chaque catégorie, les joueurs sont classés par ordre décroissant des points critérium des quatre tours dans un tableau de 16 joueurs.

Les 16 joueurs sont répartis dans quatre poules de 4 participants, avec la restriction suivante : deux joueurs d'une même association ne doivent pas figurer dans la même poule (dans la mesure du possible).

Les joueurs sont ensuite répartis dans un tableau de 16 à simple KO suivant la grille de placement suivante :

Classement	A	B	C	D
1 ^{er}	1	16	9	8
2 ^{eme}	13	4	5	12
3 ^{eme}	11	6	3	14
4 ^{eme}	7	10	15	2

Si le nombre de participants dans une catégorie n'atteint pas 16 joueurs, une formule adaptée sera appliquée. Dans tous les tableaux, les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

ANNEXE 1 : BAREME DES POINTS CRITERIUM

Echelon départemental

Division	PR	D1	D2	D3
Elites	E	F	G	H
Juniors	F	G	H	I
Cadets	G	H	I	J
Minimes	H	I	J	K
Benjamins	I	J	K	L
Poussins	J	K	L	M

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	100	80	65	50	40	35	30	25	20	15	10	7	5	4	3	2

Si la division comporte plus de 16 joueurs, tous les joueurs au-dessus de 16 marquent les points du 16^{eme}.

ANNEXE 2 : ORDRE DES PARTIES DANS UNE POULE

1 ^{er} tour	2 ^{eme} tour	3 ^{eme} tour
1-4	1-3	1-2
2-3	2-4	3-4